

# Réveil démocratique du Grand Conseil

**PASCAL COUCHEPIN**  
ANCIEN CONSEILLER FÉDÉRAL



La presse nous apprend que les responsables des groupes politiques du Grand Conseil valaisan se sont mis d'accord pour nommer une commission d'enquête parlementaire pour rechercher les causes des dysfonctionnements qui ont aggravé les dommages naturels de cet été, en particulier les inondations de Sierre et l'immobilisation des usines.

Cette décision est saine, elle est aussi courageuse. Le Grand Conseil doit être félicité de jouer son rôle essentiel de surveillant de l'exécutif et de son administration. N'anticipons pas les conclusions de ces travaux mais elles seront utiles pour comprendre comment la paralysie étatique a contribué aux malheurs des temps et pour éviter qu'à l'avenir cela se reproduise.

Les citoyens et contribuables du Valais sont en droit d'attendre que leurs impôts soient utilisés efficacement et que les décisions prises

---

«Visiblement, dans le cas de Rhône 3 et de sa mise en cause récente par le Conseil d'Etat, quelque chose a «foiré».»

par le Parlement et le peuple soient exécutées.

Visiblement, dans le cas de Rhône 3 et de sa mise en cause récente par le Conseil d'Etat, quelque chose a «foiré».

Dans plusieurs démocraties les citoyens sont inquiets, voire désabusés. Ils

doutent de la solidité et de l'efficacité de leurs institutions.

Est-ce une conséquence de l'épidémie de Covid pendant laquelle l'argent a coulé à flots pour limiter les dommages économiques? Pendant cette période, l'Etat de droit a été partiellement suspendu. On a souvent recouru au droit d'urgence. Les gouvernants ont trouvé cela confortable et la vie normale retrouvée, ils sont encore tentés de recourir au droit d'urgence au-delà de ce qui est justifié juridiquement.

N'a-t-on pas entendu en Valais un magistrat invoquer l'urgence policière (un homme armé menace un policier...) pour dire que cette clause autorise toutes les interventions souhaitables pour assurer la sécurité des rivières même là où depuis vingt ans rien n'a été fait malgré les crédits votés.

Pour le Rhône, le projet Rhône 3 donnait un cadre juridique aux travaux. La décision du Conseil d'Etat, annoncée en fanfare, de remettre en cause «en profondeur» ce projet vaut-elle l'abandon de Rhône 3 et de l'accord de la Confédération et de son financement à 65%? La commission devra examiner ce point.

Elle serait bien inspirée aussi de proposer la fin des multiples fonds créés ces dernières années dans les comptes pour éviter le frein aux dépenses et lisser les résultats annuels aux dépens de la clarté budgétaire.

La commission d'enquête ne peut pas faire des miracles. Mais ses travaux devraient au moins permettre au Parlement de reprendre la main, d'exiger que l'exécutif exerce mieux son autorité face à l'administration, bref que la qualité démocratique de notre Etat valaisan soit améliorée dans l'intérêt de tous.